

## Recommandations pour un comportement responsable

- Ralentissez à proximité des promeneurs
- Respectez la signalisation des chantiers forestiers
- Emportez vos déchets avec vous
- Refermez les barrières derrière vous
- Ne dérangez pas les animaux sauvages
- Ne roulez pas sur les prairies

### Informations

D'autres fiches destinées spécifiquement à certains types d'utilisateurs sont également à votre disposition sur notre site internet :

- Randonnée
- Randonnée avec chien
- Vélos et VTT
- Ski de randonnée et raquettes à neige
- Sports aériens (parapente, deltaplane, etc.)

N'hésitez pas à contacter le Parc pour de plus amples informations.

+41 (0)26 924 76 93

info@gruyerepaysdenhaut.ch | www.gruyerepaysdenhaut.ch



Respectez nos zones protégées et nos espèces sensibles



## Vélos et VTT

Dans le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut, certaines zones sont plus sensibles que d'autres et bénéficient d'une protection particulière, notamment lors de sorties à vélo ou VTT. Merci de respecter ces lois et d'adapter votre comportement en conséquence.

### Contraintes légales

**En forêt, il est interdit de circuler en dehors des routes, des chemins carrossables et des parcours spécialement réservés.**

### Restrictions complémentaires (voir carte au verso)

*Zones vertes* : districts francs fédéraux, réserves naturelles et réserve forestière

- Interdiction de circuler à vélo

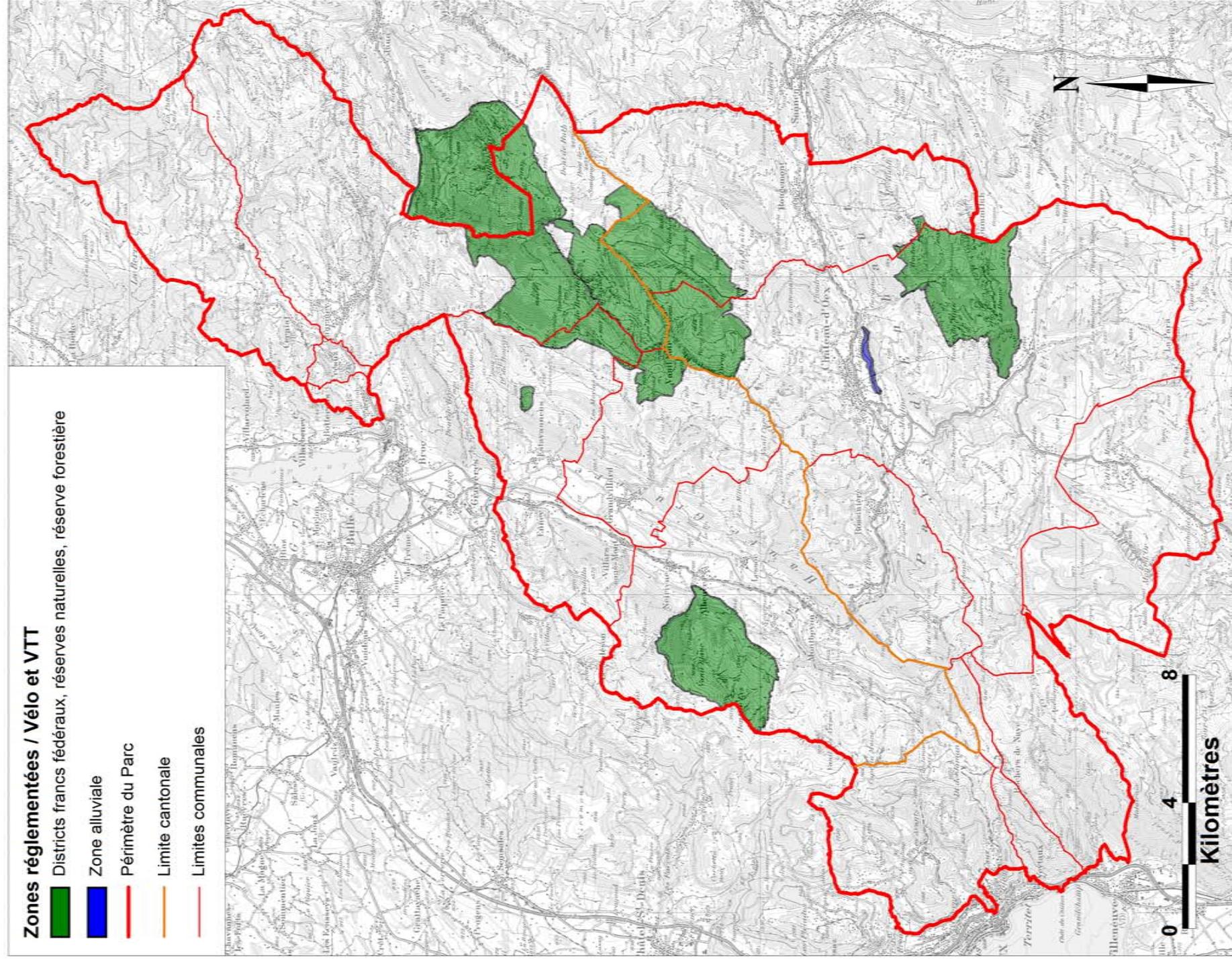
*Zone bleues* : Zone alluviales

- Interdiction de quitter les chemins balisés pour le vélo

# communication

Respectez nos zones protégées et nos espèces sensibles

## parc



Carte: © Parc Gruyère Pays-d'Enhaut, avril 2013

Données de base: reproduit avec l'autorisation de swisstopo (BA130130)